



REGLEMENT DE COURSE - EDITION 2026

1. GENERALITES

L'inscription à la course implique l'acceptation de ce règlement et de toute nouvelle version ou modification ultérieure.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire, principalement pour assurer au mieux la sécurité des concurrents.

L'Association Trail des Aiguilles d'Arves organise avec le soutien des communes d'Albiez-Montrond et de St Jean d'Arves, son premier trail le dimanche 16 août 2026.

Deux courses auront lieu ce dimanche 16 août :

- **Un parcours en montagne classique** : 19 km, 1 176 mètres de dénivelé positif
- **Un kilomètre vertical (KV)** : 4,9 km, 1 005 mètres de dénivelé positif.

2. LES EPREUVES

Les 2 parcours sont des épreuves de pleine nature mélangeant des sections techniques, des sentiers de randonnées, des pistes carrossables et des routes ouvertes à la circulation.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, rubalise et fanion de couleur.

Des points de contrôles et ravitaillements sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Contrôle de sacs le long du parcours de manière aléatoire. Disqualification immédiate en cas de non-respect !

2.1. Le parcours en montagne classique : Trail du chat

Cette course a un profil plus classique mais monte tout de même sur une belle crête qui offrira un point de vue imprenable sur les Aiguilles d'Arves.

Cela reste un parcours de montagne avec ses aléas et ses difficultés.

Parcours : 19 km et 1 176 mètres D+ (à partir de la catégorie espoir, 20 ans)

Nombre de participants maximum : 150

Point le plus haut : Le Gros Crey, 2 576 m

Départ : Dimanche 16 août 2026 à 8h00

Lieu : Le Mollard, 73300 Albiez Montrond

Temps maximum : 5h

Points de ravitaillements : 2

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements !

2.1.1. Matériels obligatoires

- Un ou plusieurs contenants de liquide de 1,0 L minimum → Il n'y aura pas de gobelet plastique sur les ravitos.
 - Un sifflet
 - Une couverture de survie entière (non découpée)
 - Un coupe-vent
 - Une réserve alimentaire de survie composée de 2 barres énergétiques minimum
 - Téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré dessus
- Les bâtons sont autorisés

2.1.2. Matériels conseillés

Suivant les conditions du moment, quelques éléments sont fortement conseillés et peuvent devenir obligatoire sur demande de l'organisation.

- Veste imperméable type goretex
- Buff ou bonnet
- Gants
- Manches longues

2.2. Le Kilomètre vertical : Le KV D'EMY

Comme son nom l'indique, cette course monte droit dans la montagne. Course technique sur la fin en raison d'un immense pierrier.

Parcours : 4,9 km et 1 005m D+ (à partir de la catégorie espoir, 20 ans)

Nombre de participants maximum : 100

Point le plus haut : Au-dessus du col d'Emy - 2 760 m

Départ : Dimanche 16 août 2026 à 9h00

Lieu : La Praz, 73300 Albiez Montrond

Temps maximum : 2h

Points de ravitaillements : Liquide à mi-parcours.

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements !

2.2.1. Matériels obligatoires

- Un ou plusieurs contenants de liquide de 1,0 L minimum → Il n'y aura pas de gobelet plastique sur les ravitos.
 - Une couverture de survie entière (non découpée)
 - Un coupe-vent
 - Une réserve alimentaire de survie composée de 2 barres énergétiques minimum
 - Téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré dessus
- Les bâtons sont autorisés

2.2.2. Matériels conseillés

Suivant les conditions du moment, quelques éléments sont fortement conseillés et peuvent devenir obligatoire sur demande de l'organisation.

- Veste imperméable type goretex
- Buff ou bonnet
- Gants
- Manches longues
- Pastilles de purification pour les sujets sensibles à l'eau de source des montagnes.

3. BARRIERES HORAIRES

Afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement logistique des épreuves, des barrières horaires strictes sont mises en place. Les coureurs devront impérativement les respecter pour être classés.

- Trail du chat
Barrière horaire à Crey Aigu : 2h après le départ.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.

D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, ayant 20 ans l'année de la course, licenciée ou non.

Tous les coureurs doivent impérativement signer leur bulletin d'inscription.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

5. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Licence FFA en cours de validité.
- **Ou** Parcours Prévention Santé (PPS) valable suivant la réglementation en vigueur.
- **Ou** Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et en haute montagne datant de moins d'un an
- **Ou** licence FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

- Une pièce d'identité en cours de validité

- Il est vivement recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

En l'absence de l'un de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront se faire en ligne. Il sera possible de s'inscrire sur place le week-end de l'événement sous réserve de places disponibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Chaque inscription comprend un pack complet pour garantir la meilleure expérience possible aux participants :

- La participation à la course chronométrée
- Des ravitaillements solides et liquides
- Une prise en charge des secours en montagne

En vous inscrivant tôt, vous contribuez à la bonne préparation de l'événement. Plus les inscriptions sont tardives, plus il est difficile d'anticiper avec précision les besoins logistiques (ravitaillements, dotations, transports, sécurité, etc.).

Tarifs des courses 2026 :

Trail du chat = 25 €

Le KV d'Emy = 15 €

7. ANNULATION OU MODIFICATION D'INSCRIPTION A L'INITIATIVE DU COUREUR

7.1. Annulation

Les demandes d'annulation devront être adressées par mail à l'adresse suivante : taa.albiez@gmail.com accompagnées d'un justificatif.

Causes d'annulation possibles :

- Accident, maladie empêchant la participation (certificat médical nécessaire),
- Décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré,
- Pour toute autre raison, merci de le préciser dans le mail.

Montant des remboursements :

- Jusqu'au 30 juin 23h59, remboursement de 100%, moins 10% de frais de dossier
- Entre le 1er juillet et le 22 juillet 23h59, remboursement de 50%
- A partir du 23 juillet, plus de remboursement possible.

7.2. Échange de dossard

Les demandes d'échange de dossards ou de modifications de parcours devront être adressées par mail à l'adresse suivante : taa.albiez@gmail.com

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la

cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

Il sera possible de transférer son inscription à un tiers :

- Jusqu'à 30 jours avant la course, le coureur peut transférer son inscription à un tiers sous réserve du paiement de frais administratifs.
- Le nouveau participant devra compléter son dossier d'inscription et accepter le règlement de l'épreuve.

7.3. Modifications de courses

Le coureur peut demander à changer de format de course jusqu'à 15 jours avant l'événement, sous réserve de places disponibles.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement vers une course de moindre valeur. En revanche, si la course choisie est plus chère, la différence sera à la charge du coureur.

8. ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ÉPREUVE A L'INITIATIVE DE L'ORGANISATEUR

RAPPEL : Tout événement extérieur peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes, de risques naturels (éboulements, orages violents, etc.), de décision administrative ou préfectorale, ou de tout autre événement mettant en danger la sécurité des participants, bénévoles ou partenaires.

En cas de nécessité (sécurité, météo, accessibilité, etc.), l'organisation pourra à tout moment :

- Modifier les parcours ou les horaires de départ,
- Raccourcir, neutraliser ou interrompre la course,

En cas d'annulation avant le jour de l'épreuve, l'organisation pourra, à sa seule discrétion, proposer un report d'inscription à une édition ultérieure ou un remboursement partiel, dans la limite des frais déjà engagés par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas d'interruption ou de modification en cours d'épreuve, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les participants renoncent expressément à toute réclamation ou demande d'indemnisation en cas d'annulation ou de modification de l'épreuve, quelle qu'en soit la cause. Aucun remboursement des frais annexes (transport, hébergement, etc.) ne sera effectué.

9. CLASSEMENT

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie reçoivent un lot.

10. DISQUALIFICATION

Disqualification appliquée pour les motifs ci-après :

- Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent
- Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)
- Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste
- Contrôle antidopage positif (des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif.)
- Coupe du parcours
- Jet de détritrus (des zones de propreté sont mises en place au niveau des ravitaillements, et poste de secours)
- Dépassement des temps autorisés par les barrières horaires

Toute personne souhaitant faire une réclamation, devra le faire oralement au 1er poste de contrôle rencontré et par écrit, à l'arrivée, auprès du directeur de la course.

11. ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche ou l'organisation de la course et lui remettre son dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

12. RAVITAILLEMENT ET POSTE DE SECOURS

12.1. Ravitaillement

Les points de ravitaillement sont prévus en complément des ressources personnelles des coureurs. Chaque participant est invité à faire preuve d'autonomie et reste responsable dans la gestion de son alimentation et de son hydratation. S'engager en milieu montagnard pour un effort d'endurance implique une préparation adaptée et une bonne connaissance de ses besoins énergétiques.

De ce fait, il ne s'agit pas de point de restauration. Ceux-ci seront équipés essentiellement d'apports liquides et de quelques apports solides. Des zones de propreté sont mises en place au niveau des ravitaillements, et poste de secours.

Par ailleurs sur le site du Col d'Emy de l'eau de source sera mis à disposition.

Pour les sujets sensibles à cette eau des montagnes, soyez raisonnables, ou prévoyez des pastilles de purification.

12.2. Poste de secours

La sécurité sera assurée par des postes de secours fixes et mobiles composés de secouristes.

Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Les parcours sont balisés et fléchés. Des serre-files à pied assureront également la sécurité. Chaque concurrent est tenu de porter aide et assistance à un concurrent en difficulté. Si vous êtes témoin ou victime d'un accident, merci de prévenir les postes de secours par le numéro de l'organisation. A défaut d'une couverture réseau correcte, contacter le 112. Sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route et les consignes des membres de l'organisation.

13. REGLES DE COURSES

Chronométrage : Le départ sera donné en ligne et simultanément à tous les coureurs. Aucun placement sur la ligne de départ n'est prévu.

Respect du parcours : Il est obligatoire de respecter le tracé du parcours, notamment pour des raisons de sécurité. Tout raccourci ou non-respect du tracé sera pénalisé.

Aucune assistance n'est autorisée sur l'intégralité du parcours. Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés. Les ravitaillements sauvages sont interdits.

Aucun déchet (biodégradable ou non) ne doit être jeté sur le parcours. Des zones de propreté sont mises en place au niveau des ravitaillements, et poste de secours.

Merci de suivre les consignes des bénévoles sur place.

→ Conditions spécifiques en cas de brouillard ou autres risques météorologiques :

- Regroupez-vous par 2 et plus
- Si vous avez un doute sur l'itinéraire, faites demi-tour
- En cas de brouillard très intense, le PC sécurité donnera la consigne d'avancer obligatoirement par petit groupe.

14. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile individuelle accident, souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

15. CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs concernant tout accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

16. DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

17. DONNEES PERSONNELLES ET RESPECT DU RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, certificat médical ou attestation PPS, etc.) sont utilisées uniquement à des fins d'organisation, de gestion logistique et de communication autour de l'événement.

Ces données sont traitées de manière confidentielle et sécurisée par l'association organisatrice « Trail des Aiguilles d'Arves » et ne sont transmises à aucun tiers sans consentement, à l'exception des prestataires intervenant dans l'organisation (chronométrie, assurance, plateforme d'inscription).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, une demande écrite peut être adressée à : taa.albiez@gmail.com ou par courrier à : Association Trail des Aiguilles d'Arves, 59 Chemin de la Saussaz 73300 Albiez-Montrond.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la dernière participation à l'événement, sauf obligation légale contraire.

Pour nous contacter :

taa.albiez@gmail.com / Tel. 06 03 16 61 53